

### Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

<b>Produit</b>	<b>Sous-famille de produit :</b> SALON TISSU <b>Référence du modèle :</b> COLETTA ANGLE <b>Marque :</b> BUT <b>Code produit :</b> BUT-461718 <b>Code EAN :</b> 4894223223539
<b>Mobilier</b>	

#### Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées 0 %
	Recyclabilité du produit
	Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins (A milligrammes) de métal précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non mg
	Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins (A milligrammes) de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non mg
Décret n° 2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits génératrices de déchets	Contient une substance dangereuse Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : –
	Contient une substance extrêmement préoccupante Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : –
Décret n° 2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un	Contient un perturbateur endocrinien Non
	Si oui, lequel/lesquels : –

#### Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées 0 %
	Emballage compostable Non
	Possibilités de réemploi de l'emballage Non applicable
	Recyclabilité de l'emballage Emballage majoritairement recyclable
Décret n° 2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits génératrices de déchets	Contient une substance dangereuse Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : –
	Contient une substance extrêmement préoccupante Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : –